

Commission Statuts Et Règlements

Réunion du 22 septembre 2021

Président : M Yves GIRARD

Présents : Ms Michel RUIZ – Franck CARRIQUI

AJS BAGES – RAZES OLYMPIQUE Coupe Seniors H / 1er tour de la phase préliminaire Du 19/09/2021

Vu la feuille de match,

Vu le rapport de l'arbitre de la rencontre,

Et,

Considérant l'article et 159 du Règlement Général de Fédération Française de Football en son édition pour la saison 2021/2022,

Considérant l'article 16 du Règlement du District de l'Aude en sa mise à jour de juin 2021,

Considérant que l'arbitre a été contraint d'arrêter la rencontre à la 75ème minute, l'équipe de AJS BAGES étant réduite à 7 joueurs,

Jugeant en premier ressort :

Donne match perdu par pénalité à l'équipe de AJS BAGES

AJS BAGES 0 (-1pt) / RAZES OLYMPIQUE 4 (+3pts)

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans les conditions de forme et délais prévus à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Le Président de la commission



Yves GIRARD